

Rester ou quitter le domicile

Lors d'un sinistre majeur, les autorités pourraient vous demander de **demeurer dans votre domicile (confinement)** ou, au contraire, de le **quitter (évacuation)**. Ces recommandations sont données pour assurer votre sécurité et le bon déroulement des opérations de secours.

Vous pouvez prendre certaines mesures pour vous préparer à une évacuation ou à une situation de confinement lorsqu'une situation d'urgence survient :

Restez informé

- Écoutez en permanence la télévision ou la radio, consultez le **site Internet de la Municipalité**
- Appeler le 911 SEULEMENT si vous avez besoin d'une intervention rapide et urgente (policiers, pompiers ou ambulanciers).

Respectez les consignes

- Soyez attentif et respectez les consignes émises par les autorités. Les équipes de secours prennent des risques pour tenter de sauver des individus qui ne se conforment pas aux consignes.

Préparez-vous

- Gardez près de vous votre **trousse d'urgence** et rassemblez les effets essentiels dont les membres de votre famille pourraient avoir besoin. Plusieurs renseignements se trouvent aussi dans votre **plan familial d'urgence**.